

Approbation de l'avenant à la convention de restauration INSEE.

Conseil d'administration du 3 novembre 2014

Délibération 2014/11/CA-131

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de subventionner, pour l'année 2014-2015, les repas des personnels de l'UPS qui déjeunent au restaurant de l'INSEE sur la même base qu'à l'UPSIDUM :

2014-2015: Subventions INSEE sur la même base qu'à l'UPSIDUM				
TVA			10%	
Prix du repas de base HT 2013			6,75 €	
Prix du repas de base TTC 2013			7,43 €	
Subventions et participations des agents				
Tarif	UPS1	UPS2	UPS3	UPS4
Tranche indiciaires	< 361	362 à 465	466 à 520	> à 520
Subvention HT	3,21 €	3,06 €	1,49 €	1,05 €
Subvention TTC	3,53 €	3,37 €	1,64 €	1,16 €
Participation Agent HT	3,54 €	3,69 €	5,26 €	5,70 €
Participation Agent TTC	3,90 €	4,06 €	5,79 €	6,27 €
Total HT	6,75 €	6,75 €	6,75 €	6,75 €
Total TTC	7,43 €	7,43 €	7,43 €	7,43 €

Toulouse, le 3 novembre 2014

Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote (blancs) : 0